

Objet : Suppression d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants à temps complet – 35 h

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept octobre à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ZUCCHERO, Président du CIAS.

Présents : MMES MRS ANDRIOT, BALZER, DESMURS, DRISS, FRANCONY, LAVOREL, VEUILLET, ZUCCHERO.

Excusés : MMES MRS, BARTHELEMY (pouvoir à A BALZER), BAVUZ (pouvoir à S. FRANCONY), JOSTE (pouvoir à P. ZUCCHERO), PECH (pouvoir à C VEUILLET), TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 25/09/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le président informe l'assemblée que :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Compte tenu du départ de plusieurs agents et de la réorganisation du service, il convient de supprimer un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet dans la structure.
- Compte tenu de l'avis favorable du comite social territorial en date du 27 août 2026,

A cet effet, le président :

Propose à l'assemblée la suppression d'un poste de catégorie A d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe à temps complet à hauteur de 35 h par semaine à compter du 01 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE de supprimer à compter de ce jour, dans les conditions présentées ci-dessus, un poste d'éducateur de jeunes enfants 2ème classe à temps complet à hauteur de 35 h par semaine ;

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois ;

DEMANDE au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance

Sandra FRANCONY


CIAS
DU LAC D'AIGUEBELETTE
73470 NANCES
Tél. 04 79 28 78 64

